

CONTEXTE DE L'ETUDE

La ville de Mours sollicite le CAUE dans le cadre d'un programme « d'Aménagement de village », pour des conseils relatifs à la réceptivité urbaine, paysagère et écologique d'une unité foncière formant un parc en centre d'agglomération.

Sur le terrain en friche situé en face, un projet de création d'un petit collectif d'habitations et de locaux économiques ou culturels est prévu.

Le projet concerne la restauration d'équipements existants et l'implantation de nouveaux équipements, ayant pour objectif de réaliser un parc attractif, un lieu de promenade et de détente.

Ce projet d'espace ludique s'intègre dans le cadre d'un programme pluriannuel de la commune concernant la mise en place d'un aménagement de village et d'une politique de circulation douce, dont les principales phases sont :

- 1) La réalisation d'une première tranche de circulation douce sur l'actuelle RD 922, après ouverture de la déviation
- 2) L'aménagement d'un espace ludique (objet du dossier)
- 3) L'aménagement d'une place de village (d'ici 2-3ans)
- 4) D'autres circulations douces (dont l'avenue des Grands Champs qui dessert le parc), permettant de mailler le territoire et de le relier aux mêmes équipements des communes limitrophes.



CALENDRIER

Mai - Juin 2008: Analyse du site et conseils pour l'installation d'équipements

Novembre 2008: Présentation du projet au Conseil général du Val d'Oise et au Conseil Régional, dans le cadre d'un projet d'«Aménagement de village»

Décembre 2008 : rédaction d'un cahier des charges pour le lancement d'appel d'offre

Mai - Juin 2009: réunions de la commission d'urbanisme pour la consultation de bureaux d'études

Juin 2009: lancement de l'étude

DIAGNOSTIC, CONSEILS,
ACCOMPAGNEMENT POUR
L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC
EN ESPACE LUDIQUE

MOURS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

PARC URBAIN

AIRE DE JEUX

CIRCULATION DOUCE

CHEMIN DE L'EAU

MILIEUX NATURELS



OBJECTIFS

- Restauration et implantation d'équipements pour l'aménagement d'un parc urbain

DEMARCHE ET METHODOLOGIE

LES OBJECTIFS DU PROJET

Les équipements à restaurer :

- Un terrain de boules
- Un terrain de sport : création d'un terrain multisports pour les adolescents qui fera l'objet d'une concertation avec le public concerné

Les équipements et aménagements nouveaux :

- une aire de jeux pour enfants, qui fera l'objet d'une concertation parents /enfants /enseignants
- un édifice pour les toilettes publiques
- un espace (kiosque) pour l'organisation de manifestations estivales, musicales ou théâtrales
- une circulation piétonne reliant l'avenue des Grands Champs à la rue du Moulin
- un nouveau franchissement au-dessus du ru de Presles

MÉTHODE

- 1- Analyse des potentialités du site et propositions
- 2- Recherche de subventions, présentation du projet aux partenaires institutionnels
- 3- Rédaction d'un cahier des charges pour le lancement d'un appel d'offre : choix d'une équipe pluridisciplinaire (architecte, paysagiste, ingénieur environnement)
- 4- Audition des candidats et choix d'un bureau d'étude en commission d'urbanisme

LE CAHIER DES CHARGES

Celui-ci préconise une réflexion sur un aménagement durable du site :

- Qualité globale de l'aménagement de l'espace (organisation / articulation des espaces thématiques et des circulations douces, choix des arbres à préserver),
- Qualité du projet d'architecture : choix des matériaux pour les constructions (kiosque, toilette publique, franchissement de la rivière), au regard de critères de développement durable
- Qualité des aires de jeux (insertion dans le site, choix des matériaux au regard de critères de développement durable),
- Qualité des circulations douces (choix du revêtement de sol)
- Qualité du terrain multisports (choix du revêtement de sol),
- Économie d'énergie / énergie renouvelable (éclairage public, éclairage des toilettes, du kiosque, du terrain multisports)
- Protection de la qualité de la rivière (Récupération et traitement des eaux pluviales / création d'un chemin de l'eau à travers le parc)
- Économie de la ressource en eau (toilettes à compost)
- Mixité sociale : l'aménagement favorisera la convivialité et les relations trans-générationnelles



ACTEURS DE L'OPERATION

CAUE 95 :

Sylvie CACHIN, paysagiste conseillère
Christiane WALTER, éco-conseillère
Christian FALIU, architecte urbaniste
Charlotte LUTHRINGER, architecte conseiller

Partenaires:

Conseil général du Val d'Oise
Région Ile de France

BILAN

Une commission d'urbanisme a été mise en place par la commune, elle est composée d'élus du Conseil municipal et du CAUE.

Deux Bureaux d'étude ont été auditionnés à deux reprises par la commission sur la base du cahier des charges proposé par le CAUE.

L'équipe retenue pour la réalisation d'un projet est composée d'une architecte, d'une paysagiste et d'un ingénieur en environnement. L'étude est en cours.